

Nationalité de la femme mariée

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 361

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nationalité de la femme mariée

Le Comité consultatif des représentantes des grandes organisations féminines internationales s'est réuni encore une fois au Secrétariat de la S. d. N., les 17 et 18 août dernier, sous la présidence de Mme Bakker-Nort, députée (Pays-Bas), déléguée de l'Alliance internationale pour le Suffrage. A l'exception du Conseil International des Femmes, toutes les Associations constituantes étaient représentées.

Le travail accompli durant cette courte session a surtout été d'ordre administratif. Un Comité spécial, que préside Frau von Matsch (Autriche), et composé d'un membre par organisation, a examiné les meilleures méthodes de propagande à employer auprès de l'Assemblée de la S. d. N., et de la I^{re} Commission de celle-ci, des compétences de laquelle relèvent les questions juridiques, et a été chargé de suivre de près les événements et de se tenir en étroits rapports avec toutes celles des branches et Sections nationales des organisations constituantes qui ont pu agir auprès de leur gouvernement dans le sens des revendications féministes. Il a été aussi donné connaissance au Comité consultatif d'une résolution extrêmement encourageante, votée à l'unanimité par l'Institut de Droit International, appuyant le principe du droit de la femme en matière de nationalité, et décidant de créer une Commission spéciale pour étudier cette question.

Le rapport issu des travaux de la précédente session du Comité consultatif, et qui a été analysé ici même par Mrs. Corbett Ashby, Présidente de l'Alliance Internationale, a été publié, comme on le sait, par les soins du Secrétariat de la S. d. N., et annexé au rapport présenté par le Secrétariat Général à l'Assemblée sur cette question. On peut se procurer ce rapport, qui constitue la meilleure documentation sur les législations des différents pays et sur les vœux motivés des organisations féminines, auprès de chacune de celles-ci, et notamment au Bureau Temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, 6, rue de Saussure, Genève.

IN MEMORIAM

Le Dr. Auguste Forel

Auguste Forel n'est plus. Les quotidiens de toute la Suisse ont relaté la vie et l'œuvre du savant, du penseur, du travailleur infatigable qui s'est éteint paisiblement le 27 juillet dernier dans son antique demeure *La Fourmilère* à Yverne. Nous ne voulons ici parler que du féministe convaincu que fut de tout temps Auguste Forel. Autorité scientifique incontestée, il ne se confia pas dans son cabinet d'études. Son grand cœur le poussa à se pencher vers toutes les misères, à en chercher les raisons, à y remédier dans la mesure de ses moyens et à se faire le fervent défenseur de toutes les causes justes. Il lutta sans cesse contre les préjugés, l'autorité de la tradition et dénonça courageusement toutes les hypocrisies.

Il n'est pas étonnant que l'émancipation complète des femmes ait trouvé en Auguste Forel un protecteur convaincu. Son féminisme était basé

sur des observations, des études et des réflexions. Il ne trouvait rien de plus anormal ni de plus injuste que de vouloir dénigrer l'un des sexes relativement à l'autre, car « tous deux sont équivalents et forment les deux moitiés d'un tout ». Il affirmait qu'au point de vue intellectuel pur, l'homme dépasse considérablement la femme par son imagination créatrice, sa faculté de combiner et de découvrir, ainsi que par son esprit critique. Il n'admettait pas l'argument que cette infériorité créatrice des femmes provient du manque d'occasion qu'ont celles-ci de mesurer leur intelligence à celle des hommes, car, disait-il, l'éducation est une affaire purement individuelle, qui n'a besoin que d'une génération pour produire ses fruits et ne doit pas être confondue avec l'hérédité. Mais il reconnaissait que dès que des droits égaux permettraient aux femmes de secourir la servitude qui les enchaîne en partie jusqu'à maintenant, leurs facultés mentales prendraient un grand essor et fleuriraient dans toute leur puissance naturelle, pour le plus grand bien de l'humanité. En outre il déclarait que les femmes possèdent une faculté de réception, de compréhension souvent supérieure à celle des hommes. L'inégalité légale des sexes était pour lui un « principe barbare ». « Les deux sexes étant tenus de travailler harmonieusement, en commun, au bien social, il n'existe aucune raison pour subordonner l'un des sexes à l'autre. »

Auguste Forel était aussi un adversaire convaincu des lois sur le mariage civil, telles qu'elles existent actuellement. Comme principes fondamentaux du mariage civil devraient, à son avis, figurer l'égalité absolue des deux conjoints devant la loi et la séparation complète des biens. Il estimait en outre que, dans la vie conjugale commune, le travail domestique de la femme ne devrait pas être considéré comme obligatoire et n'exigeait aucune rétribution spéciale. Son produit, disait-il, a tout aussi bien droit à entrer en ligne de compte que celui du travail de l'homme et doit être inscrit à l'actif de la propriété de la femme.

Ces idées, Auguste Forel les exposait et les défendait chaque fois qu'il en avait l'occasion. Il était un ami fidèle, toujours prêt à aider et à payer de sa personne. Nous ne pouvons songer sans émotion à la façon aimable et simple avec laquelle il s'intéressa sans cesse au petit groupe d'Aigle pour le mariage féminin, descendant d'Yverne à Aigle, même par de froides et neigeuses soirées d'hiver, pour assister à une séance ou à une conférence organisée par ce groupe. Il y prenait souvent la parole, et par son énergie et son enthousiasme communicatifs ranimait le courage et l'ardeur à la lutte. Comme le dit si bien Jean Wagner dans son œuvre *Auguste Forel: La vie, l'œuvre, l'homme*, « Forel n'est pas un génie inaccessible qu'on admire de loin. Il est près de nous, si humain, si naturel, si simple, un guide qui marche devant nous et que chacun peut suivre. » Nous lui garderons toujours un souvenir de reconnaissance émue, et prions sa famille et tout spécialement Mme Forel, d'accepter l'hommage de notre vive sympathie.

H. Z.

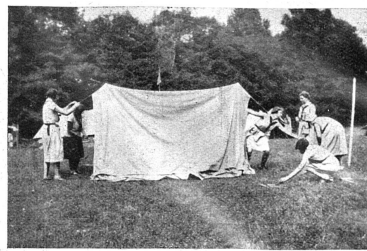
Mlle Emilie Cherbuliez

Bien que n'appartenant pas à nos milieux féministes, Mlle Emilie Cherbuliez, décédée à Genève au début d'août, était une de ces femmes qui prouvent par leur activité même de quoi les femmes sont capables. D'une érudition raffinée,

et connaisseur spécial de cet art exquise qu'est celui de la dentelle, elle avait elle-même classé la merveilleuse collection de dentelles que possède le Musée d'Art et d'Histoire de Genève, publiant ensuite un précieux volume sur cette collection; et dans un autre ordre d'idées, mais qui touchait aussi au passé, elle avait publié en un autre volume les *Mémoires* d'un de ses ancêtres, qui au XVIII^e siècle, avait fait figure de chef de parti dans les luttes intestines, parfois tragiques, de la petite République d'alors. Enfin, pendant la guerre, elle s'était consacrée avec un dévouement admirable à la cause des internés belges, si bien qu'elle finit par fixer son domicile pour une partie de l'année à Bruxelles, où elle présida le groupe de l'Association des Amitiés belgo-suisse, et dirigea de nombreuses manifestations. C'est de Bruxelles également qu'elle envoyait souvent des articles à la presse genevoise, sur les sujets qui l'intéressaient spécialement.

Toute cette activité publique, tant artistique et littéraire que sociale, faisait donc d'elle une de ces figures de femmes, dont notre journal, toujours soucieux de marquer la valeur féminine, se devait de saluer la mémoire.

M.-F.



Au camp d'Areuse

Cliché Berna

beau spectacle et que les organisateurs et les exécutants méritent tous les éloges; mais pour une fois qu'il eût été de circonstances de nous montrer des « Sportifs nature » ce fut un homme en perique qui nous conta l'histoire.

Est. B.-V.

N. D. L. R. Le 4 septembre a eu lieu à l'Hypsa, sur l'initiative de la Fédération des Sociétés féminines bernoises, une « Journée féminine » au programme de laquelle figurait notamment une conférence de Mme le Dr. Felchlin (Olten) sur ce sujet: La jeunesse et l'hygiène. Nous reviendrons sur cette « Journée » dans notre prochain numéro.

L'Hypsa, et les Femmes

Considérée dans son ensemble au point de vue féminin, l'Exposition *Hypsa*, à Berne, ne présente rien de très nouveau. L'intérêt principal se concentre sur la section scientifique-biologique, avec sa collection de préparations anatomiques, qui permet au visiteur laïque de s'instruire et de mieux comprendre les fonctions des divers organes du corps humain, la raison des maladies de notre pauvre humanité.

La dégénérescence des races par suite d'alcoolisme s'étale sous forme de tableaux suggestifs où les femmes et les jeunes filles trouveront des instructions pour prévenir des maux qui les guettent, des avertissements impressionnants, mais aussi des conseils pour soigner et sauver des enfants débiles. Les maladies mentales, l'aide aux anormaux, les questions délicates de l'hygiène de l'âme sont des sujets qui nous touchent. Il faut avouer qu'on sort de ces salons avec une âme lourde et que c'est un réconfort que de trouver à « La Pouponnière » des bébés roses qui s'ébattent. Je me suis demandé ce que la « Fabrication de la bière », une imposante installation venait faire dans ce voisinage! Les installations du ménage, buanderie, chambres de bains, sont nombreuses, mais point comparables à ce que nous avons vu, il y a trois ans, à notre étincelante Saffa. Bien des régentes regarderont avec étonnement la « Nouvelle classe » où la place de maître se trouve au milieu des pupitres; cette innovation ne sera pas du goût de chacun.

On sait que le Festival *La Fête d'Alexandre*, de Haendel, fut un fort

Un camp de Chefs éclairées suisses

Deux cents chefs éclairées suisses se sont réunies en un premier camp international du 21 au 30 juillet à Areuse sur les bords enchantés du lac de Neuchâtel; les tentes au nombre respectable de 77 formaient un véritable village installé dans l'immense clairière de propriétés privées. Rien n'y manquait: les salles de réunion qui servaient aussi de réfectoire en cas de pluie étaient représentées par trois immenses tentes rondes qui fort heureusement n'ont pas été employées souvent, le soleil n'ayant presque cessé d'éclairer le grand mât au haut duquel flottaient le drapeau suisse et le drapeau international des Eclairées: le trèfle or sur fond bleu; la « boutique » où voisinaient les choses les plus imprévues et qui donnait asile au secrétariat du camp; l'infirmerie sous la direction d'une « sourcienne » expérimentée et dont le lit moelleux (j'en ai tâté!) n'a pas été mis à contribution, la santé des campeuses ayant été excellente; les installations sanitaires



Au camp d'Areuse

Cliché Berna

Une Pionnière

La vie de Lucy Stone (1)

Un gros livre écrit avec piété, avec sincérité, avec une lenteur un peu lourde. Pas à pas, nous suivons, du berceau à la tombe, le père et la mère de l'auteur, lisant et nous émerveillant. Et de ces deux existences, harmonieusement unies pour travailler au plus grand bien de l'humanité, se dégage une impression de force et de paix des plus réconfortantes.

* * *

Les conditions de la vie des femmes et des jeunes filles américaines du début du XIX^e siècle étaient défavorables et injustes. Les écoles supérieures et les Universités n'admettaient pas la jeunesse féminine. Il existait une seule grande école privée lui donnant un enseignement intéressant et complet. Le sentiment général était qu'une femme en sait assez quand elle est capable de lire et d'écrire, et de tenir à jour les comptes de son ménage. Toute tentative de lui inculquer d'autres notions la rendrait probablement incapable de bien remplir sa tâche d'épouse et de mère.

Le mari avait le droit de battre sa femme « avec un instrument de correction raisonnable », disait la législation d'alors. Et le juge Butler, présentant à un jury le cas

d'une femme grièvement battue par son mari, avait dit: « Sans chercher à expliquer ce que peut être un instrument de correction raisonnable, je pense, Messieurs les jurés, qu'il doit s'agir d'un bâton pas plus gros que mon pouce. » Une députation féminine se serait présentée le lendemain chez le juge Butler pour s'enquérir anxieusement de la grosseur exacte de son pouce. Un prédicateur méthodiste aurait publiquement abusé un « honorable » paroissien qui corrigeait sa femme à coup de fouet parce qu'elle grognait toujours. Le miracle eût été de voir sourire des créatures aussi malmenées que les épouses de ces temps d'autrefois.

Le mari avait la libre disposition des biens et des gains de sa femme; lui seul avait autorité sur les enfants et il pouvait dans son testament en remettre la garde et l'éducation à toute autre personne qu'à la mère. Une femme n'avait alors pas beaucoup plus de droits qu'un petit enfant, puisqu'elle ne pouvait ni faire un contrat, ni traduire en justice, ni être traduite, ni léguer quoi que ce soit sans l'autorisation de son époux. Cependant, si elle léguait tous ses biens à son mari, le testament était toujours valable. Le veuf avait la jouissance à vie des biens immobiliers du ménage, tandis que la veuve devait payer le loyer de la maison de famille si elle prétendait l'habiter et elle n'avait que la jouissance du tiers des biens immobiliers.

Malheur à la pauvre qui devait gagner son pain! Toute profession libérale lui était naturellement interdite, et elle n'avait

qu'un choix restreint entre quelques métiers mal payés que dédaignaient les hommes. Croirait-on que le jour où un boutiquier engagea une jeune vendeuse, ses concitoyens boycottèrent son magasin et ses concitoyennes lui firent de sérieuses remontrances sur l'affreux péché d'exposer ainsi publiquement une femme derrière un comptoir!

Pas d'autres groupements féminins que les Sociétés de couture des églises. De parler en public, il ne pouvait être question, et même la femme qui écrivait pour être publiée était en outrage à son sexe. La toute petite fille sentait déjà confusément qu'elle appartenait à un sexe inférieur, et que le silence et la sujétion seraient son lot.

Tel était le monde en 1818 quand Lucy Stone naquit. Sa mère, une fermière de Massachusetts avait encore trait huit vaches quelques heures avant la venue du poupon, et quand elle apprit le sexe de l'enfant, elle soupira et dit: « Je suis bien attristée... la vie d'une femme est si dure! » Elle ne pouvait prévoir que cette petite Lucy travaillerait avec tant de courage et de succès à rendre moins dur le sort des générations féminines à venir.

Les pieds nus dans la rosée matinale, l'enfant fait paître les vaches; elle aide sa mère à tisser les rudes étoffes qui vêtiront la famille; elle et ses huit frères et sœurs confectionnent des chaussures grossières qui se vendent aux fermiers et aux nègres. En dépit de toutes ces corvées, Lucy a une enfance heureuse; elle s'intéresse à tout, aux livres, aux bêtes, aux plantes et aux cailloux. Jeune fille,

elle prend une mine languissante, elle pâlit. C'est que, pour soulager sa pauvre maman surmenée, elle s'éreinte à la besogne. Elle pense que sa mère s'épuise à la tâche... « Si une de nous deux doit mourir de fatigue, mieux vaut que ce soit moi que maman », écrit-elle à une amie.

Une séance de la société de couture de l'église fut pour Lucy une illumination: Mary Lyon, une pionnière de l'éducation des femmes, était présente et elle déplora eloquemment l'impossibilité pour les jeunes filles de faire des études. Le cœur bouillant d'indignation, Lucy se demandait où elle prendrait les livres qui lui seraient nécessaires et que son père lui refusait, estimant que l'instruction d'une fille est chose superflue? Ces livres convoités, elle les obtint en vendant les noix, les châtaignes et les petits fruits récoltés dans la forêt. Ses amies et elles réunirent leurs petits sous pour se payer le luxe d'un professeur, étudiant en théologie, presque aussi pauvre que ses rustiques élèves. Une idylle sans lendemain s'ébaucha entre Lucy et l'étudiant. Elle était séduisante avec sa jolie tournure, son teint frais, ses grands yeux gris et sa voix douce; son charme presque magique faisait oublier l'irrégularité de ses traits et son absurde petit nez en l'air. D'esprit brillant et vif, de caractère ferme et sincère, elle attirait les cœurs et ne manqua pas de prétendants. Mais le mariage ne lui disait rien de bon!

A l'âge de seize ans, la voilà maîtresse d'école; elle reçoit un dollar par semaine, est

¹ ALICE STONE BLACKWELL: *Lucy Stone, Pioneer of Woman's Rights*. Little, Brown, and Company, éditeurs, Boston, 1930.